



L'avocate bénévole Kristine Huskey se révolte contre la limitation des droits des détenus de Guantanamo

Par [Corine Lesnes](#)

Mondialisation.ca, 18 novembre 2005

Le Monde 16 novembre 2005

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Dans sa vie de tous les jours, Kristine Huskey est avocate spécialisée en droit des affaires. Elle travaille sur Pennsylvania Avenue, à Washington, dans l'un des grands cabinets du pays, Shearman and Sterling, qui emploie 1 000 juristes et est implanté dans 12 pays. Mme Huskey a représenté l'OPEP dans un dossier anti-trust. Elle a plaidé au nom de l'industrie mexicaine de la tomate dans un litige avec le département du commerce. Ses clients sont en général des entités étrangères fortunées.

Dans sa deuxième vie, Mme Huskey ferme sa boîte à lettres électronique et part pour Guantanamo, le « trou noir juridique », où 500 prisonniers sont détenus depuis quatre ans sans jugement. Elle a six clients koweïtiens dans la prison. Ils étaient onze mais cinq ont été relâchés le 3 novembre. Shearman and Sterling défend ces « combattants ennemis » dans le cadre du programme dit « pro bono », non rémunéré. C'est une tradition des cabinets américains. Il est bien vu de défendre gratuitement des causes humanitaires. Le plus souvent il s'agit de réfugiés ou de condamnés à mort. Rarement de terroristes présumés.

La firme a d'abord été contactée, en 2002, par Khaled Al-Odeh, le père d'un prisonnier arrêté au Pakistan. Il ignorait où était son fils, et l'ambassadeur américain au Koweït refusait de lui répondre. Deux cabinets de Washington avaient refusé de le représenter, alors qu'il avait assez d'argent pour payer. Dans la firme de Mme Huskey, quelques collègues ont été « nerveux », raconte-t-elle, à l'idée de se voir entraînés dans la défense d'ennemis de la nation. Mais quand le cabinet a fait partie du collectif qui a gagné devant la Cour suprême, ils ont changé d'optique. Et d'autres grands groupes privés se sont mis sur les rangs pour représenter des détenus. C'est devenu une bonne publicité, surtout pour ceux qui travaillent avec l'étranger.

L'arrêt du 28 juin 2004 a autorisé les détenus à contester leur incarcération devant des juridictions américaines, au nom du principe de l'habeas corpus. La cour a estimé que, dès lors que le gouvernement se déplaçait, la Constitution le suivait. Deux cents détenus ont engagé des procédures. Résultat : les avocats ont fait irruption dans le monde secret de Guantanamo, où les seuls visiteurs étaient les délégués de la Croix-Rouge, tenus au silence. Maintenant, c'est l'un des arguments pour mettre en cause l'arrêt de la Cour. Les « combattants ennemis » encombrant les tribunaux américains.

« SANS VÉRITABLE DÉBAT »

Mme Huskey était à Guantanamo les 7 et 8 novembre, sa huitième visite en un an. Elle y a trouvé Fawzi Al-Odeh, 27 ans, à l'hôpital de la prison. Il est de ceux qui poursuivent une grève de la faim depuis le 8 août. « Il est nourri de force, explique-t-elle, mais il a perdu près de 20 kilos. Il pesait 63 kilos. Il n'en fait plus que 44. » Les avocats ont demandé immédiatement à une juge de Washington d'ordonner une évacuation d'urgence. « On a appelé de la cabine téléphonique qui est devant l'épicerie. » La juge a refusé leur demande le 11 novembre. Les autorités américaines ont refusé au rapporteur de l'ONU sur la torture la possibilité de s'entretenir avec les détenus. Les avocats, eux, peuvent parler aux détenus sans témoins, mais leurs notes sont considérées comme relevant de l'intérêt national. Ils doivent les remettre aux autorités avant de quitter la base. Elles leur reviennent dans les deux semaines par courrier ordinaire. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'ils ont droit de faire état de ce qu'ils ont vu. « Le principal problème, c'est que les interrogateurs contrôlent tous les aspects de leur vie », rapporte-t-elle. S'ils « coopèrent », les détenus ont droit au courrier de leur famille, à de la lecture. Les aventures de Harry Potter sont proposées. Mais, là aussi, il faut coopérer.

Quand Mme Huskey retrouve Washington, elle a un temps d'ajustement. « Nous ne sommes pas que des avocats, dit-elle. Nous sommes l'unique visage amical qu'ils voient, des thérapeutes, des amis... Il y en a un, l'autre jour, qui m'a demandé conseil pour son problème de sinus. Emotionnellement, c'est éprouvant. »

Mme Huskey doit retourner à Guantanamo en décembre. Elle ne sait pas si le voyage aura lieu. Le Sénat a adopté, mardi 15 novembre, un texte qui vise à mettre fin à la possibilité de recours en habeas corpus. L'amendement voté est assez compliqué. Si la Chambre le vote aussi, les détenus n'auront plus le droit de contester la validité de leur détention. Ils pourront faire appel de certaines décisions du ministère de la défense et des tribunaux militaires, mais devant un seul tribunal fédéral, celui de Washington. Et il faudra avoir été condamné à mort ou à plus de dix ans de prison. Cinq démocrates se sont joints aux républicains. L'avocate est révoltée. « Un principe fondamental comme l'Habeas Corpus, qui remonte à plusieurs siècles, est remis en question par un amendement rédigé sur un coin de table, sans véritable débat. C'est scandaleux », s'indigne Mme Hus.

La source originale de cet article est Le Monde
Copyright © [Corine Lesnes](#), Le Monde, 2005

Articles Par : [Corine Lesnes](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer

la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca